

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

**1 Intitulé du module** **Cadre légal, gestion et promotion de l'ergothérapie** **2020-2021**

<b>Code</b>	<b>Type de formation *</b>		
S.ER.SO.3635.F.20	<input checked="" type="checkbox"/> Bachelor	<input type="checkbox"/> Master	<input type="checkbox"/> EMBA <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/> Autres
<b>Niveau</b>	<b>Caractéristique</b>	<b>Type de module</b>	<b>Organisation temporelle</b>
<input checked="" type="checkbox"/> module de base	<input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant·e est exclu·e de la filière conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO	<input checked="" type="checkbox"/> module principal	<input checked="" type="checkbox"/> module sur 1 semestre
<input type="checkbox"/> module d'approfondissement		<input type="checkbox"/> module lié au module principal	<input type="checkbox"/> module sur 2 semestres
<input type="checkbox"/> module avancé		<input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	<input checked="" type="checkbox"/> semestre de printemps
<input type="checkbox"/> module spécialisé			<input type="checkbox"/> semestre d'automne <input type="checkbox"/> Autres

**2 Organisation**

<b>Crédits ECTS *</b>	<b>Langue(s)</b>
7 ECTS	<input checked="" type="checkbox"/> français

**3 Prérequis**

- avoir validé le(s) module(s)
- avoir suivi le(s) module(s)
- Pas de prérequis
- Autre

**Autres prérequis**

**4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage \***

**Compétences visées**

Bb3 Communiquer efficacement - oralement, par écrit ou électroniquement - des informations relatives aux usagers, à ceux-ci, à leurs proches, à l'équipe, aux supérieurs et aux répondants des coûts.

Bb4 Saisir diverses occasions pour exposer publiquement, des connaissances propres à l'ergothérapie.

Db2 Documenter les prestations ergothérapeutiques dans une optique d'assurance qualité et s'engager dans le développement de la qualité.

Eb1 Identifier, chez l'individu et dans la société, les facteurs qui limitent ou favorisent la santé, la qualité de vie et l'accès au traitement.

Eb2 Saisir les occasions qui se présentent pour informer de manière adéquate l'équipe interprofessionnelle ainsi que l'opinion publique sur les missions de l'ergothérapie quant à l'occupation et à la participation sociale.

Gb2 Respecter les principes éthiques et déontologiques de la profession caractérisés par l'honnêteté, l'intégrité, la conscience professionnelle, l'empathie, le respect et l'altruisme.

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

### **Buts**

Unité 1. Exercice de la profession

Comprendre les conditions générales d'exercice de la profession d'ergothérapeute en pratique dépendante et indépendante.

Comprendre le droit du travail, le droit de pratique et la responsabilité civile et pénale en situation professionnelle.

Connaître les conditions d'octroi des prestations d'ergothérapie et leurs implications en matière de politique professionnelle.

Maîtriser les principes de base de la gestion administrative et financière d'un service.

Être en mesure de communiquer adéquatement avec les assurances.

Connaître les principes des systèmes qualité et des démarches visant à promouvoir l'efficacité et l'efficience des institutions de soins.

Unité 2. Promotion de l'ergothérapie

Connaitre et appliquer des moyens de promotion de sa pratique et de la profession.

Unité 3. Ethique et responsabilité

Situer la responsabilité professionnelle de l'ergothérapeute dans un contexte marqué par des attentes contradictoires de la part de la société, de l'Etat, des usagers voire des milieux professionnels de la santé eux-mêmes.

Identifier et à approfondir quelques-uns des principaux enjeux éthiques et légaux que rencontrent les ergothérapeutes aujourd'hui.

### **5 Contenu et formes d'enseignement \***

**Unité 1. Exercice de la profession, 5 ECTS** (R. Bertrand, A. Capuzzi, B. Caubel, G. Eberlé, C. Ecuyer, C. Ferreira, K. Haurreiter, S. Helsen, E. Henny Schoechli, D. Kalbfuss, N. Kühne, S. Lubrano di Ricco, S. Meyer, J. Moncharmont, M. Schorderet)

**Unité 2. Promotion de l'ergothérapie, 1 ECTS** (A. Bürki)

**Unité 3. Ethique et responsabilité, 1 ECTS** (C. Bovay)

### **Modalités pédagogiques générales**

Cours magistraux, ateliers, lectures, discussions

En cas d'absentéisme, l'enseignant·e est en droit de faire signer une liste de présence aux étudiant·e·s.

### **Unité 1. Exercice de la profession**

72 périodes

Lois et circulaires, remboursement des mesures, relations avec les assurances, rédaction de rapports. 18 périodes.

Responsabilité civile et pénale. 8 périodes.

Droit du travail (CO, conventions collectives, contrats types). 6 périodes.

Gestion et financement des moyens auxiliaires, relations avec les fournisseurs et les assurances. 12 périodes.

Financements et bases tarifaires, règles (DRG, tarifs) et implications pour les professionnels. 4 périodes.

Concepts de base des systèmes qualité et cercles de qualité. 6 périodes.

Itinéraires cliniques. 4 périodes.

Statut professionnel et conditions de travail, travail à l'étranger, reconnaissance des titres et formation continue. 12 périodes.

CV et entretien d'engagement. 2 périodes.

**Domaine HES-SO: Santé**  
**Filière: ergothérapie**

**Descriptif de module**

**Unité 2. Promotion de l'ergothérapie**

16 périodes.

Présentation de l'Association Suisse des Ergothérapeutes  
Les techniques de créativité au service de l'innovation  
Stratégies de marketing et publics cibles

**Unité 3. Ethique et responsabilité**

16 périodes.

Modernité et éthique  
La responsabilité  
Déontologie et éthique  
Méthodologie  
Bioéthique

**6 Modalités d'évaluation et de validation \***

**Buts de l'évaluation**

Vérifier l'acquisition des connaissances dispensées durant les cours et la capacité de les mobiliser dans une situation spécifique.

**Modalités d'évaluation**

Unité 1. Présentation à la classe, par groupes. Des vignettes préparées par les divers enseignant·e·s du cours sont soumises aux étudiant·e·s en cours de module. Les étudiant·e·s par groupes se répartissent les vignettes. Les étudiant·e·s développent une présentation avec un support visuel (type PowerPoint) sur la base des questions posées dans les vignettes. Au cours de deux demi-journées, en semaine 17, chaque groupe présente son travail durant 20 min (15 min de présentation, 5 minutes de questions) devant l'ensemble de la classe et devant les enseignant·e·s.

Unité 2. Production par groupes de quatre étudiant·e·s d'un dispositif de promotion (flyer, etc.) présentant un service ou une entreprise d'ergothérapie. Au cours d'une demi-journée, en semaine 17, chaque groupe présente son travail durant 10 min (3-5 min de présentation, 5-7 min de discussion) devant l'ensemble de la classe et devant les enseignant·e·s.

Unité 3. Production, en groupe, d'un document écrit décrivant une situation professionnelle dans une perspective éthique, en tenant compte du contenu des cours de l'unité.

**7 Modalités de remédiation \***

- remédiation possible
- pas de remédiation
- Autres modalités (préciser ci-dessous)

**7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) \***

- remédiation possible
- pas de remédiation
- Autres modalités (préciser ci-dessous)

Des dossiers complétant les travaux présentés oralement sont remis au responsable de l'unité en semaine 37: N. Kühne (Unités 1 et 2), C. Bovay (Unité 3).

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

## 8 **Remarques**

Les évaluations des unités sont notées au 1/10 de point. La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 mais au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

### **En première session**

Une note comprise entre 3.5 et 3.9 au module entraîne un Fx et une remédiation. Seule·s la ou les unité·s d'enseignement avec une note inférieure à 4 est ou sont remédiée·s. Une moyenne pondérée est calculée à partir de la note de la ou des unité·s remédiée·s (notée·s au 1/10 de point), le cas échéant la combinaison de la note de la ou des unité·s remédiée·s avec celle de la ou des unité·s présentant une note égale ou supérieure à 4 en première session. La remédiation est considérée comme réussie si la moyenne pondérée, au 1/10 de point, est égale ou supérieure à 4. Un·e étudiant·e qui réussit une remédiation obtient la note 4.0 ou E.

Une note inférieure à 3.5 au module entraîne un F et la répétition du module.

### **En remédiation**

Une note inférieure à E (4) au module entraîne un F et la répétition du module.

Lorsque le module est répété, l'étudiant·e se présente à tous les examens du module dans la même forme et les mêmes conditions que les autres étudiant·e·s inscrit·e·s au module. De plus, lorsque le module est répété, une note inférieure à E (4) en première session entraîne un F, l'échec du module répété et l'arrêt de la formation.

## 9 **Bibliographie**

## 10 **Enseignants**

R. Bertrand  
C. Bovay  
A. Bürki  
A. Capuzzi  
B. Caubel  
G. Eberlé  
C. Ecuyer  
C. Ferreira  
K. Haunreiter  
S. Helsen  
E. Henny Schoechli  
D. Kalbfuss  
N. Kühne  
S. Lubrano di Ricco  
S. Meyer  
J. Moncharmout  
M. Schorderet

### **Nom du responsable de module \***

Nicolas KÜHNE

### **Descriptif validé le \***

02.09.2020

### **Descriptif validé par \***

Martine BERTRAND LEISER